

### Note liminaire

Les résultats sur la qualité de l'habitat du point de vue des types de familles et des enfants sont tirés de deux grandes enquêtes approfondies auprès d'un large échantillon représentatif de ménages.

- Enquête sur la qualité de l'habitat en Wallonie – 2012-2013 (EQH 2012-2013 | CEHD/DGO4)
- Enquête sur l'accès et les conditions d'habitat des familles nombreuses de Wallonie – 2017-2018. (Enquête CEHD/FLW 2017-2018)

Elles n'ont pas été faites avec les mêmes objectifs et les commanditaires différents ont parfois souhaités modifier les définitions, même si le CEHD tente toujours d'influencer vers une harmonisation des définitions et concepts, au moins à l'échelle de la Wallonie.

Dans l'enquête EQH, les familles nombreuses correspondent aux ménages d'un couple d'adultes et d'au moins trois enfants mineurs. Alors que dans l'enquête sur les conditions d'habitat des familles nombreuse FLW/CEHD 2017, les correspondent à tout ménage (composé d'un adulte ou de deux adultes) comprenant au minimum trois enfants à charge.

Donc, dans les résultats de l'enquête EQH ci-dessous, les familles nombreuses monoparentales sont exclues de la catégorie (et se retrouvent dans « familles avec enfants »). C'est la raison pour laquelle quelques indicateurs pour les familles nombreuses sont « mieux » que pour les autres ménages (EQH).  
Voyez les pages 4-6 et 7-9.

Nous recommandons d'utiliser l'enquête spécifique de 2017 pour bien tirer les conclusions sur la situation des enfants dans les familles nombreuses. Cette enquête est logiquement plus approfondie.

### Les indices de qualité et de salubrité selon le type de ménage

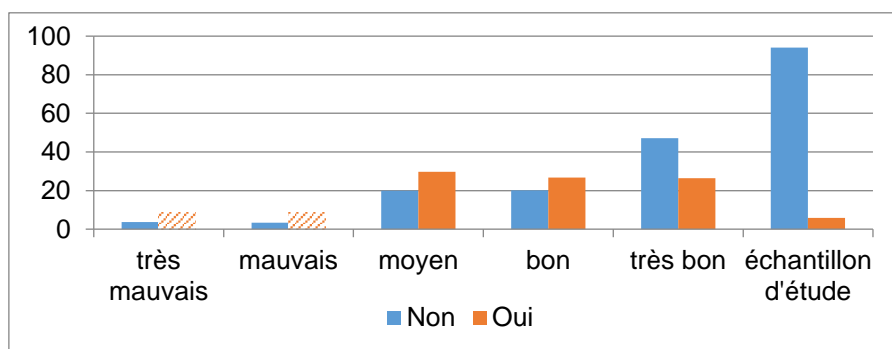
#### Salubrité et qualité des logements des ménages monoparentaux

Les indices de salubrité et de qualité sont calculés à partir de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (EQH). Ils sont disponibles pour les années 2006-2007 et 2012-2013, ce qui permet une comparaison dans le temps. Ici, les ménages monoparentaux sont définis de la manière suivante : des ménages composés d'une personne adulte et d'un ou plusieurs enfants mineurs. En effet, EQH ne permet pas d'identifier les enfants majeurs mais encore à charge.

Sous l'angle de l'évolution dans le temps de l'indice de salubrité, il apparaît que la situation des ménages monoparentaux s'est améliorée (cf. Graphique 1 et Graphique 2). En effet, d'une part, la proportion de ménages monoparentaux qui habitent dans un logement pour lequel l'indice de salubrité est « très bon » au augmenté, passant de 26,4% dans l'EQH 2006-2007 à 43,4% dans l'EQH 2012-2013. D'autre part, la proportion

de ménages monoparentaux habitant un logement d'un niveau de salubrité moyen a diminué, passant de 29,8% dans l'EQH 2006-2007 à 19,4% dans l'EQH 2012-2013 ; ce constat d'une diminution vaut également pour lorsque la salubrité est bonne, avec une baisse de 1,1 points de pourcentage.

Graphique 1 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2006



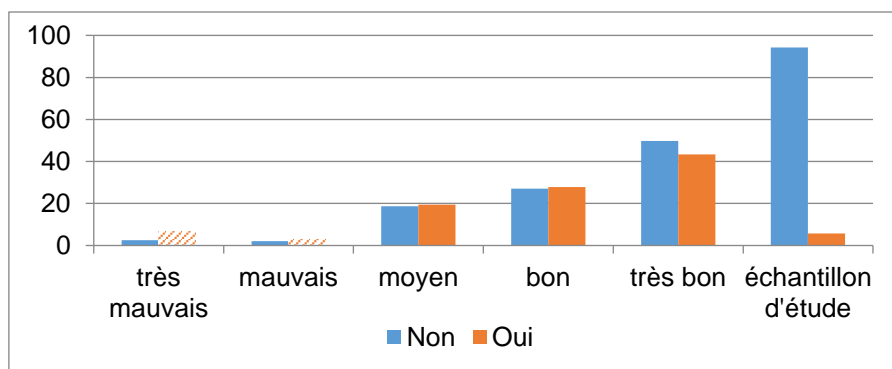
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 2 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

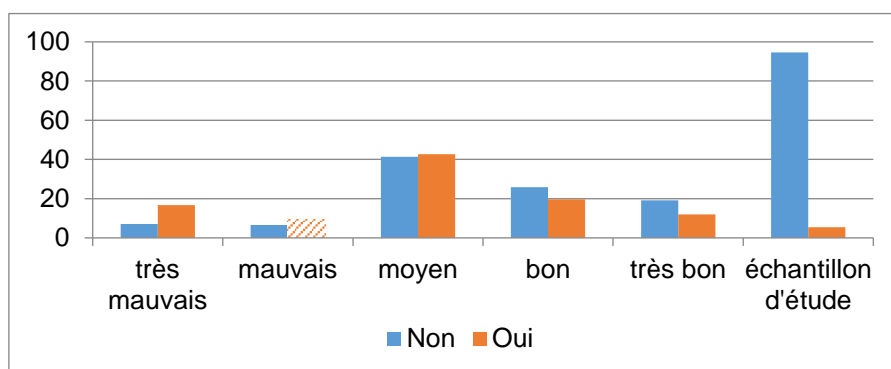
*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'amélioration de la situation des ménages monoparentaux en termes de salubrité leur permet de rattraper la situation des autres ménages (les ménages autres que monoparentaux). En effet, tandis que les ménages monoparentaux disposaient d'une moins bonne salubrité que les autres ménages en 2006-2007, ils bénéficient, en 2012-

2013, d'une salubrité presque tout aussi bonne : 18,7% des autres ménages habitent dans un logement d'une salubrité moyenne, 27,1% d'entre eux habitent dans un logement d'une bonne salubrité, et 49,8% occupent un logement d'une très bonne salubrité. Les autres ménages restent proportionnellement plus nombreux que les ménages monoparentaux uniquement pour la catégorie « très bon » de l'indice de salubrité, avec une différence de 6,4 points de pourcentage (contre 20,8 points de pourcentage pour 2006-2007).

Concernant la qualité des logements, il semble que la tendance soit similaire à celle constatée sous l'angle de l'indice de salubrité, avec le passage d'une situation où les ménages monoparentaux étaient moins bien lotis en 2006-2007 que les autres ménages, tandis qu'en 2012-2013 leurs situations semblent équivalentes (cf. Graphique 3 et Graphique 4).

Graphique 3 – L'indice de qualité et composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2006



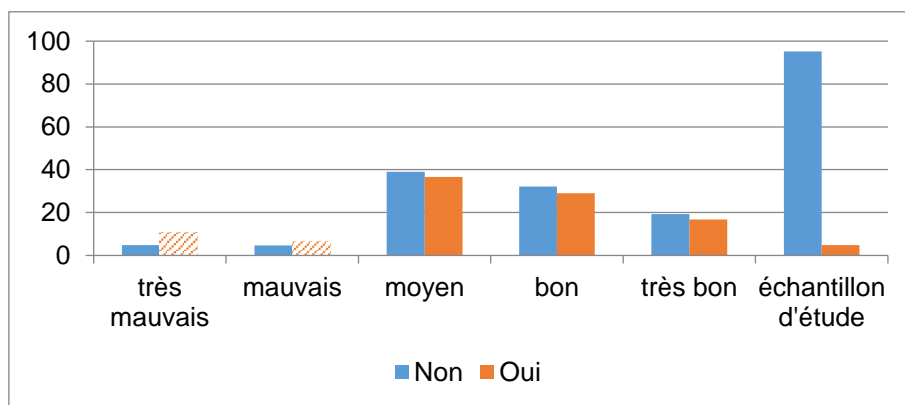
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 4 – L'indice de qualité et composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Source :

Cassilde, S. (2014), « Enquêtes sur la qualité de l'habitat – Evolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012 », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Cahier d'Etudes et de Recherches* / 2014-02, Charleroi, 48 pages.

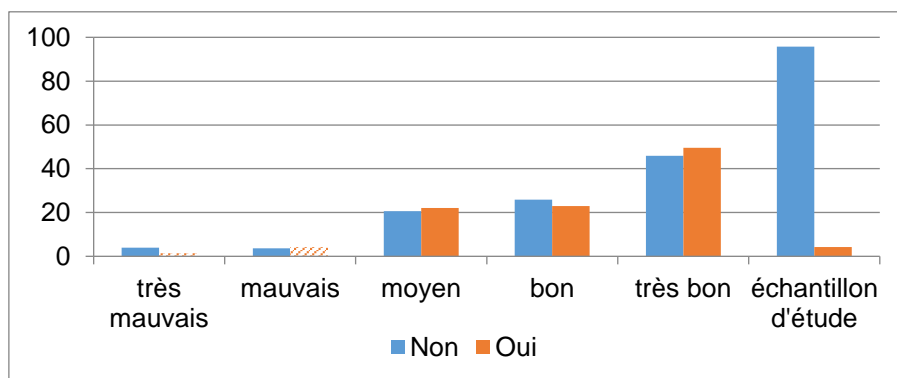
[http://www.cehd.be/media/1130/cer-2014-02\\_eqh.pdf](http://www.cehd.be/media/1130/cer-2014-02_eqh.pdf)

### Salubrité et qualité des logements des familles nombreuses

Les indices de salubrité et de qualité sont calculés à partir de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (EQH). Ils sont disponibles pour les années 2006-2007 et 2012-2013, ce qui permet une comparaison dans le temps. Ici, les familles nombreuses sont définies de la manière suivante : des ménages d'un couple d'adultes et d'au moins trois enfants mineurs. En effet, EQH ne permet pas d'identifier les enfants majeurs mais encore à charge, ou d'autres configurations de familles nombreuses.

Concernant la salubrité de leur logement, les familles nombreuses avaient en 2006-2007 une situation similaire à celle des autres ménages (c'est-à-dire les ménages autres que les familles nombreuses ; cf. Graphique 5). Ainsi, 49,6% des familles nombreuses bénéficiaient d'une très bonne salubrité dans leur logement (45,9% pour les autres familles), 22,9% bénéficiaient d'une bonne salubrité (25,8% pour les autres familles) et 22,1% disposaient d'une salubrité moyenne dans leur logement (20,6% pour les autres familles).

Graphique 5 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2006



Source : EQH 2006-2007.

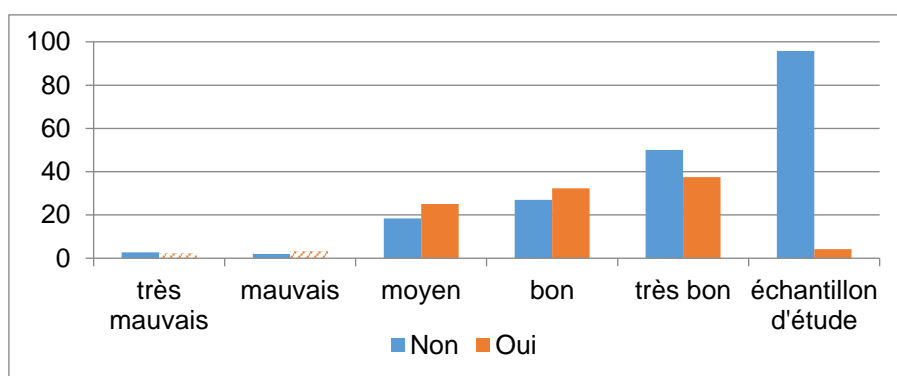
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, la situation des familles nombreuses s'est dégradée : elles sont relativement moins nombreuses à bénéficier d'une très bonne salubrité dans leur logement (il y a une diminution de 12,2 points de pourcentage) tandis que la situation des autres familles reste relativement stable pour ce niveau de salubrité (cf. Graphique 6). Par ailleurs, la proportion de familles nombreuses devient plus élevée que celle des autres ménages lorsque l'indice de salubrité du logement occupé est « moyen » (respectivement, elles sont de 25,1% contre 18,4%).

Graphique 6 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2012



Source : EQH 2012-2013.

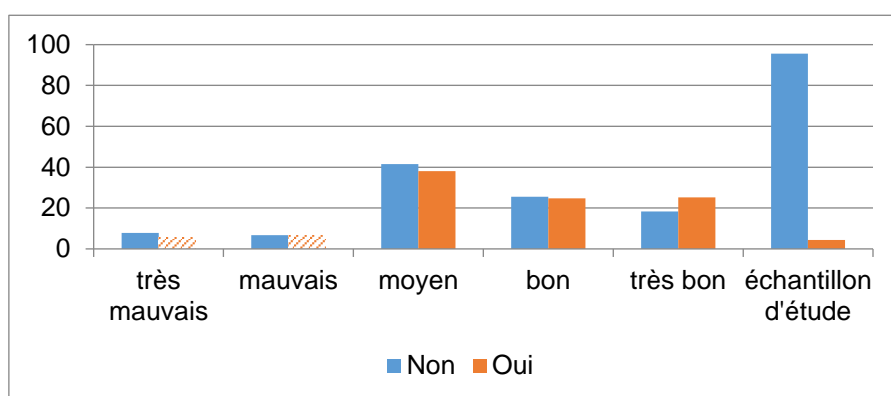
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'évolution de la répartition de l'indice de qualité ne semble pas suivre celle de l'indice de salubrité, en ce sens où la répartition des familles nombreuses selon la qualité du logement occupé apparaît comme équivalente à la répartition des autres ménages en termes de qualité du logement (cf. Graphique 7 et Graphique 8). Cette observation, qualitative, reste à nuancer étant donné que l'échantillon d'étude pour l'indice de qualité n'est pas représentatif de l'ensemble de l'échantillon des ménages en Wallonie.

Graphique 7 – L'indice de qualité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2006



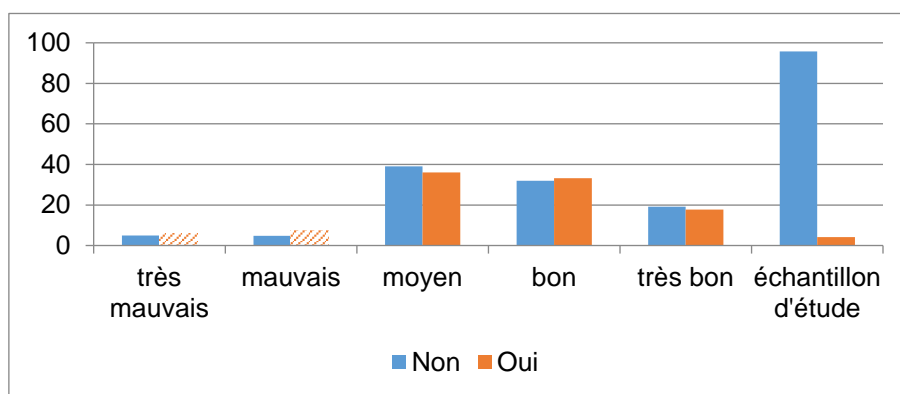
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 8 – L'indice de qualité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

*Nota bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Source :

Cassilde, S. (2014), « Enquêtes sur la qualité de l'habitat – Evolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012 », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Cahier d'Etudes et de Recherches* / 2014-02, Charleroi, 48 pages.

[http://www.cehd.be/media/1130/cer-2014-02\\_eqh.pdf](http://www.cehd.be/media/1130/cer-2014-02_eqh.pdf)

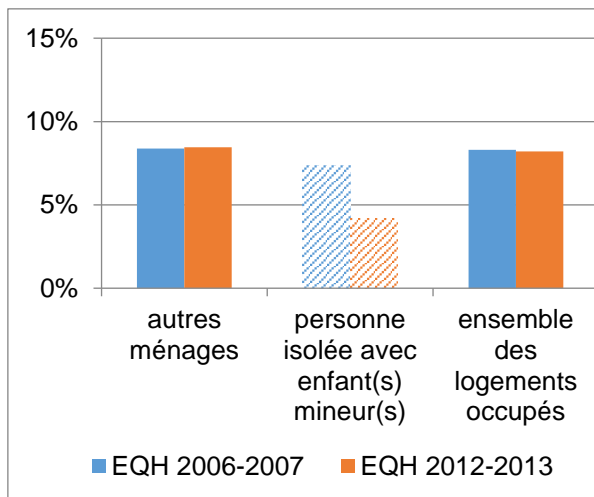
## **Autres indicateurs**

### **Isolation thermique et familles monoparentales**

L'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (EQH) permet de calculer des indicateurs d'isolation thermique. Ces indicateurs sont des approximations par rapport à d'autres mesures (telles que la PEB par exemple, mais pour laquelle les caractéristiques des ménages ne sont pas collectées à ce jour) mais ils présentent l'avantage d'être représentatifs pour l'ensemble des ménages en Wallonie. Soulignons également que ces indicateurs se focalisent sur la très bonne performance énergétique, soit l'orientation retenue dans les divers documents stratégiques en matière de rénovation thermique par exemple. Ces indicateurs sont disponibles pour les années 2006-2007 et 2012-2013, ce qui permet une comparaison dans le temps. Ici, les ménages monoparentaux sont définis de la manière suivante : des ménages composés d'une personne adulte et d'un ou plusieurs enfants mineurs. En effet, EQH ne permet pas d'identifier les enfants majeurs mais encore à charge.

L'interprétation des résultats est ici qualitative car le nombre de ménages monoparentaux disposant de très bonnes conditions énergétiques est faible. Ainsi, il semble que le fait de bénéficier de baies et fenêtres performantes concerne en 2012-2013 relativement moins de ménages monoparentaux qu'auparavant (*cf.* Graphique 9). Inversement, il semble qu'il y ait une amélioration sous l'angle de la très bonne performance énergétique des toitures de ces ménages (*cf.* Graphique 10).

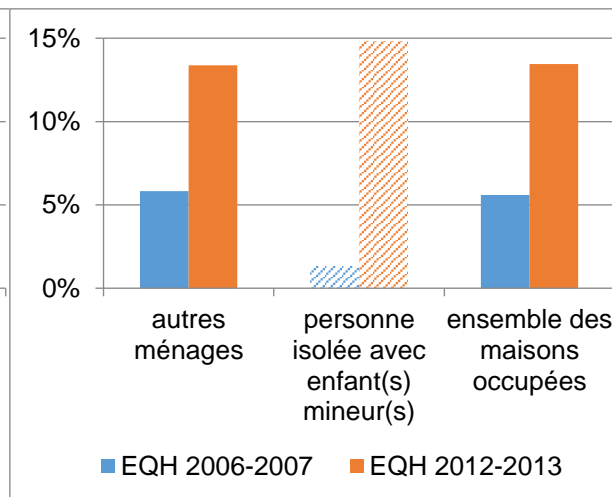
**Graphique 9 : Part d'isolation thermique performante des baies et fenêtres selon que le ménage soit une personne isolée avec enfant(s) mineur(s) ou non**



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

**Graphique 10 : Part d'isolation thermique performante de la toiture selon que le ménage soit une personne isolée avec enfant(s) mineur(s) ou non**



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

Source :

Cassilde, S. (2015), « L'isolation thermique des logements en Wallonie », Centre d'Etudes en Habitat Durable, Cahier d'Etudes et de Recherches / 2015-01, Charleroi, 42 pages

[http://www.cehd.be/media/1128/ceh-2015-01\\_isolation-thermique.pdf](http://www.cehd.be/media/1128/ceh-2015-01_isolation-thermique.pdf)

## Isolation thermique et familles nombreuses

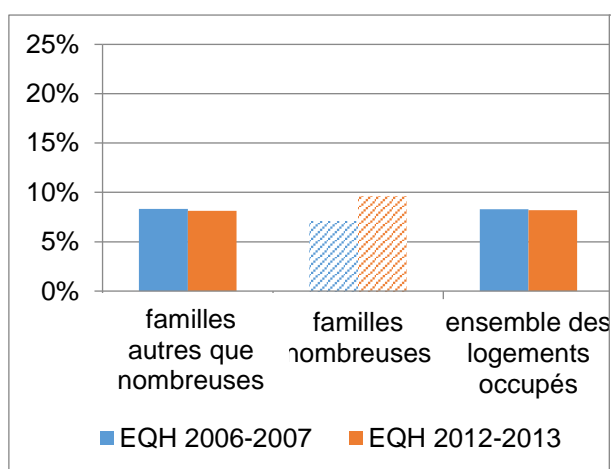
L'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (EQH) permet de calculer des indicateurs d'isolation thermique. Ces indicateurs sont des approximations par rapport à d'autres mesures (telles que la PEB par exemple, mais pour laquelle les caractéristiques des ménages ne sont pas collectées à ce jour) mais ils présentent l'avantage d'être représentatifs pour l'ensemble des ménages en Wallonie. Soulignons également que ces indicateurs se focalisent sur la très bonne performance énergétique, soit l'orientation retenue dans les divers documents stratégiques en matière de rénovation thermique par exemple. Ces indicateurs sont disponibles pour les années 2006-2007 et 2012-2013, ce qui permet une comparaison dans le temps. Ici, les familles nombreuses sont définies de la manière suivante : des ménages d'un couple d'adultes et d'au moins trois enfants mineurs. En effet, EQH ne permet pas d'identifier les enfants majeurs mais encore à charge, ou d'autres configurations de familles nombreuses.

L'interprétation des résultats est ici qualitative car le nombre de familles nombreuses disposant de très bonnes conditions énergétiques est faible. Sous cet angle, il ne semble pas que la situation des familles nombreuses se distingue nettement de celle des autres



familles en matière de très bonne performance thermique des baies et fenêtres, des murs en contact avec l'extérieur et du sol en contact avec l'extérieur (cf. Graphique 11, Graphique 12 et Graphique 14). En revanche, les familles nombreuses sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de toiture à l'isolation thermique très performante : un peu plus de 20% des familles nombreuses sont concernées contre moins de 15% pour l'ensemble des autres familles (cf. Graphique 13).

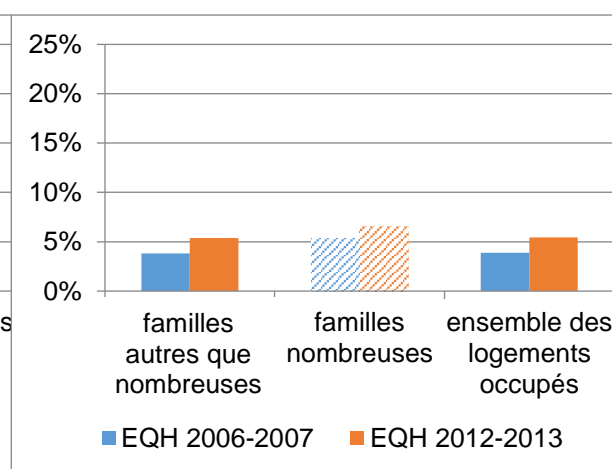
**Graphique 11 : Part d'isolation thermique performante des baies et fenêtres selon que le ménage soit une famille nombreuse ou non**



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

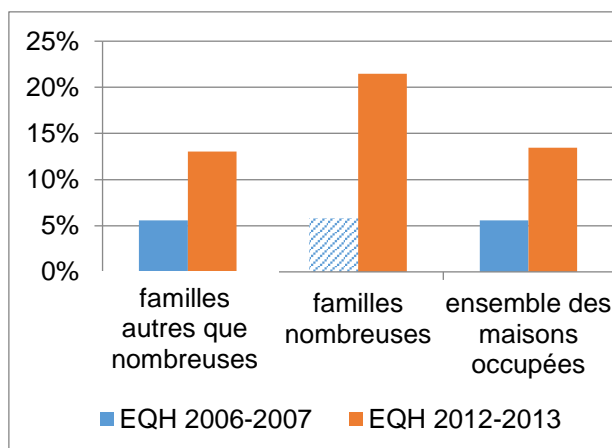
**Graphique 12 : Part d'isolation thermique performante des murs en contact avec l'extérieur selon que le ménage soit une famille nombreuse ou non**



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

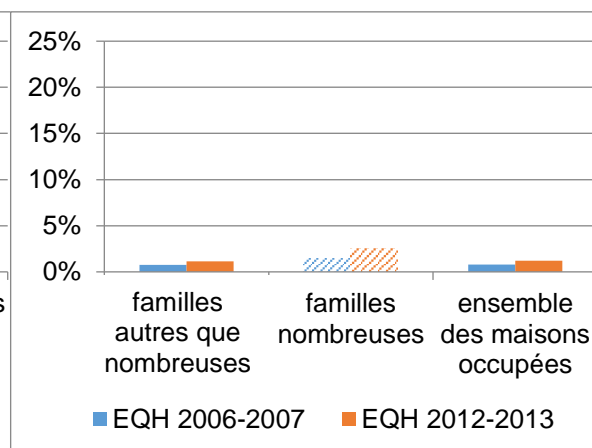
**Graphique 13 : Part d'isolation thermique performante de la toiture selon que le ménage soit une famille nombreuse ou non**



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

**Graphique 14 : Part d'isolation thermique performante du sol en contact avec l'extérieur selon que le ménage soit une famille nombreuse ou non**



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

Source :

Cassilde, S. (2015), « L'isolation thermique des logements en Wallonie », Centre d'Etudes en Habitat Durable, Cahier d'Etudes et de Recherches / 2015-01, Charleroi, 42 pages

[http://www.cehd.be/media/1128/ceh-2015-01\\_isolation-thermique.pdf](http://www.cehd.be/media/1128/ceh-2015-01_isolation-thermique.pdf)

## L'exposition de la population des enfants aux nuisances à proximité de leur logement

Dans le SILC, il existe quelques variables logement qui permettent de dresser un état des lieux quant aux conditions de logement des enfants de moins de 16 ans, qui est la limite d'âge retenue pour le SILC afin de définir cette catégorie. Sous l'angle de la population (et non des ménages), les enfants représentent ainsi 19,3% de la population d'après le SILC 2014.

Près d'un cinquième de la population wallonne des enfants et des adultes est exposée à des nuisances sonores (respectivement 19% et 19,3% d'entre eux sont exposés) ; les seniors sont moins touchés : 13% sont concernés par de telles nuisances.

En revanche, les tranches d'âge sont exposées de manière similaire aux nuisances environnementales à proximité de leur logement, soit 16,6% des enfants, 15,9% des adultes et 15,3% des seniors. Enfin, entre 14,1% et 17,1% de la population wallonne est confrontée des problèmes de violence ou de vandalisme aux alentours du logement, quelle que soit la tranche d'âge.

Source :

Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Chiffres-clés du logement en Wallonie – 2015*  
[http://www.cehd.be/media/1104/chiffres-cl%C3%A9s-2015\\_rapport-final.pdf](http://www.cehd.be/media/1104/chiffres-cl%C3%A9s-2015_rapport-final.pdf)

### **Sur-occupation du logement selon le type de ménage**

L'Enquête sur la Qualité de l'Habitat 2012-2013 a permis de calculer un indicateur de sur/sous-occupation du logement en reprenant les critères retenus pour le logement public (cf. Encadré 1). Rappelons que majoritairement (65,96%), les ménages wallons disposent de plus de chambres que nécessaire étant donné leur taille et leur composition (cf. Graphique 15). Puis, 28,4% des ménages disposent du nombre de chambres correspondant à leur taille et composition. Enfin, 5,64% des ménages sont en surpeuplement : il manque une chambre ou plus par rapport à la taille et à la composition de leur ménage.

#### **Encadré 1 : L'indicateur de sur/sous-occupation du logement**

L'indicateur de sur/sous-occupation est construit en comparant le nombre de chambres effectif dans le logement et le nombre de chambres nécessaires étant donné la composition du ménage. Ici, la composition du ménage est entendue selon une combinaison de l'âge (adulte, mineur de 10 à 17 ans, mineur de moins de 10 ans) et du sexe.

Pour construire la variable intermédiaire du nombre de chambres nécessaire étant donné la composition du ménage. Les critères suivants sont appliqués :

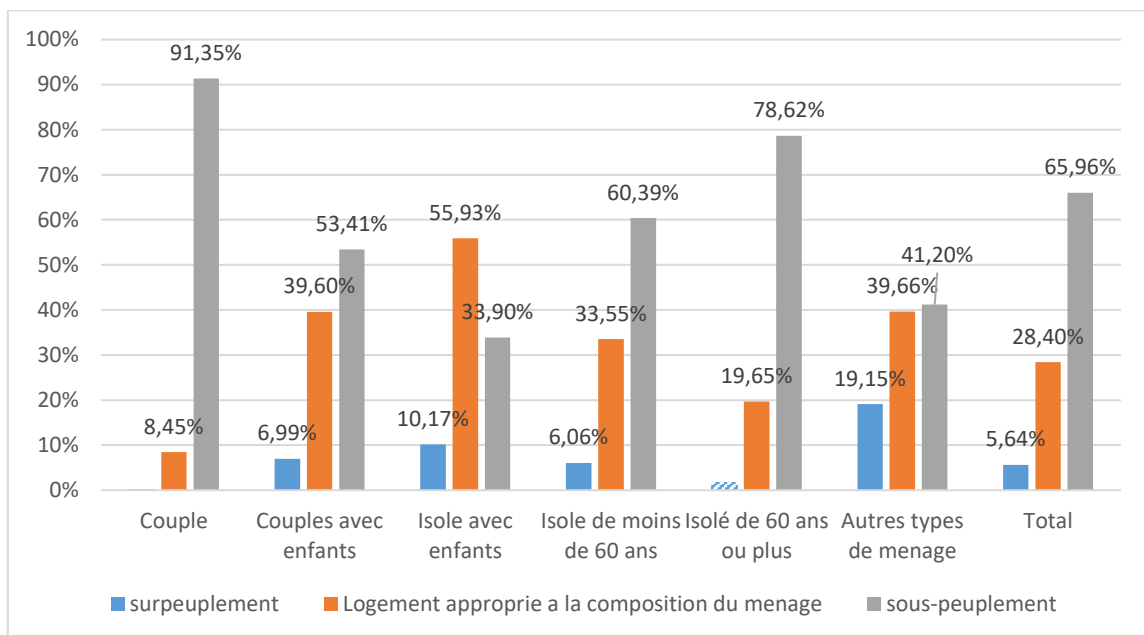
- 1 chambre nécessaire par couple ;
- 1 chambre nécessaire pour chaque adulte n'étant pas en couple ;
- 1 chambre pour deux adolescents de même sexe (un adolescent seul dans sa chambre peut la partager avec un enfant de même sexe s'il y en a un dans le ménage, sinon on compte 1 chambre pour cet adolescent tout seul) ;
- 1 chambre pour deux enfants quel que soit leur sexe (si le nombre d'enfant est impair et qu'aucune place n'est éligible dans une chambre avec un adolescent du ménage, on compte 1 chambre pour cet enfant tout seul).

L'indicateur, quant à lui, indique que le nombre de chambres est juste par rapport à la composition du ménage si le nombre de chambres nécessaire est égal au nombre de chambres constaté. Il y a surpeuplement si le nombre de chambres nécessaire n'est pas couvert par le nombre de chambres existantes, et inversement. Notons que les couples ou les personnes seules logeant dans un studio (donc un logement sans chambre) ont été recodés : ils ne sont pas en surpeuplement.

Source : CEHD, Enquête sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie – Résultats clés (2014)  
[http://www.cehd.be/media/1166/14\\_01\\_30\\_eqh\\_r%C3%A9sultats\\_clés\\_final.pdf](http://www.cehd.be/media/1166/14_01_30_eqh_r%C3%A9sultats_clés_final.pdf)

Concernant les familles avec enfant(s) – les couples avec enfants et les isolés avec enfants – dans les deux cas, seuls les enfants mineurs sont considérés car les enfants majeurs à charge ne sont pas identifiables – ils sont proportionnellement moins nombreux à être en situation de sous-peuplement de leur logement : cela concerne respectivement 53,41% et 33,9% des couples avec enfants et des familles monoparentales. A l’opposé, ils sont respectivement 6,99% et 10,17% à être en situation de surpeuplement, c’est-à-dire qu’il manque une chambre ou plus.

**Graphique 15 : Adéquation du nombre de chambres au type de ménage – exposition de chacun des types de ménage à une adéquation ou à une inadéquation**



Source : EQH 2012-2013

Calcul : CEHD

*Nota Bene* : les zones hachurées indiquent que le nombre d’observations est inférieur à 30. Les proportions concernées ne sont pas commentées.

Source : calculs réalisés expressément pour la demande

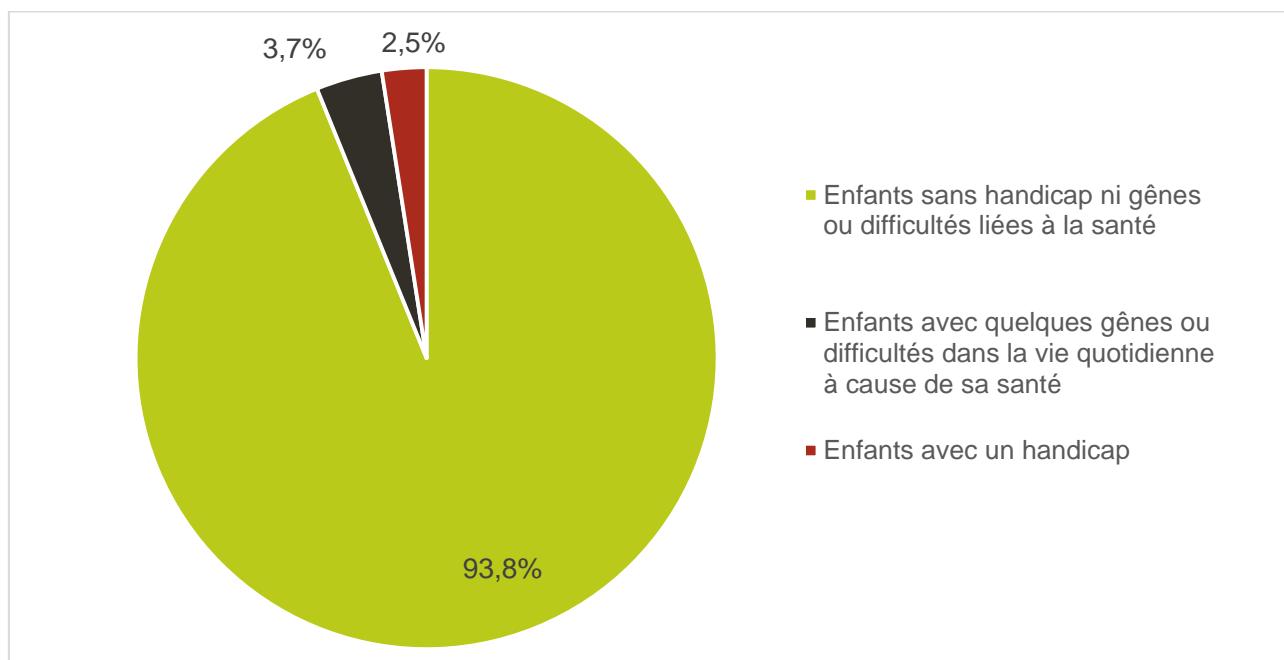
### Précisions concernant les familles nombreuses

Les indicateurs suivants sont issus de l’enquête représentative FLW (Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie) / CEHD (Centre d’Etudes en Habitat Durable) menée en 2017 auprès plus de 2.400 familles nombreuses en Wallonie. **Ici, les familles nombreuses sont définies de la manière suivante : toutes familles comprenant au minimum trois enfants à charge.**

**Enfants avec un handicap et enfants avec quelques difficultés liées à la santé au sein des familles nombreuses**

Au sein des familles nombreuses en Wallonie, un enfant sur quarante (2,5%) présente un handicap et un enfant sur vingt-sept (3,7%) a quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne à cause de sa santé (Graphique 16).

**Graphique 16 - Répartition des enfants au sein des familles nombreuses selon la présence de handicap et de difficultés liées à la santé (n=8.472)**



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

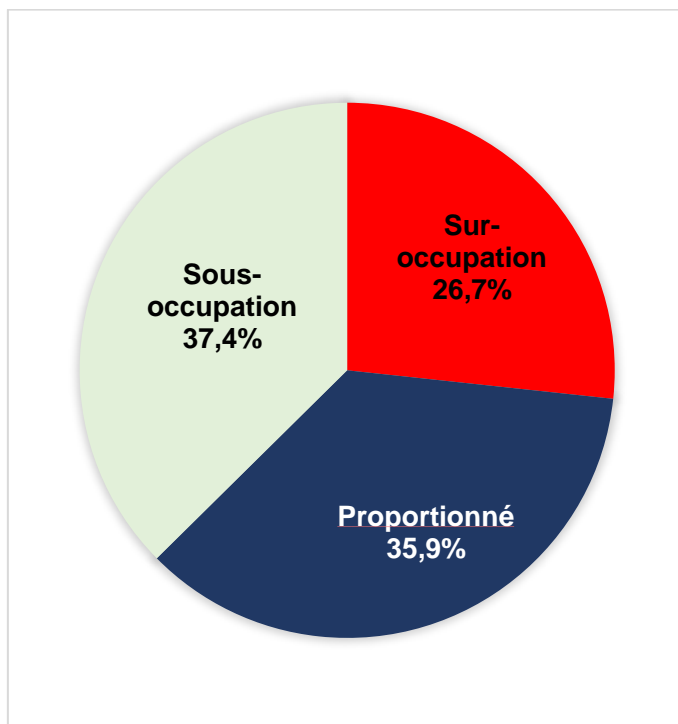
Traitement : CEHD

### *Sur-occupation du logement des familles nombreuses*

Ici, aux critères de sur/sous-occupation du logement décrits dans l'Encadré 1, on a ajouté un critère supplémentaire : une chambre est nécessaire par adulte, adolescent ou enfant handicapé.

Plus d'une famille nombreuse sur quatre (26,7%) ne dispose pas d'assez de chambres nécessaires compte tenu de la règle susmentionnée (Graphique 17). Pour le reste, 35,9% des familles nombreuses disposent exactement du bon nombre de chambres et 37,4% d'entre elles disposent d'au moins une chambre supplémentaire.

Graphique 17 - Sur/sous-occupation du logement pour les familles nombreuses (n=2.407)

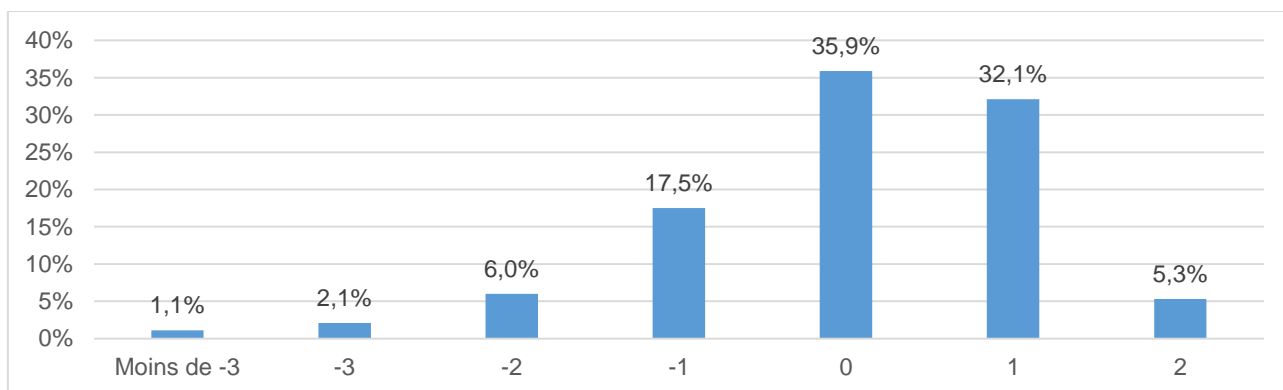


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Parmi les 37,4% des familles ayant plus de chambres que le nombre nécessaire, 32,1% disposent d'une chambre supplémentaire et 5,3% disposent de deux chambres supplémentaires (Graphique 18). Parmi les familles qui manquent d'au moins une chambre, un peu moins des deux tiers manquent d'une seule chambre alors que plus d'un tiers manque d'au moins deux chambres.

Graphique 18 - Distribution de l'écart (nombre de chambres réel – nombre de chambres nécessaire) pour les familles nombreuses (n=2.407)

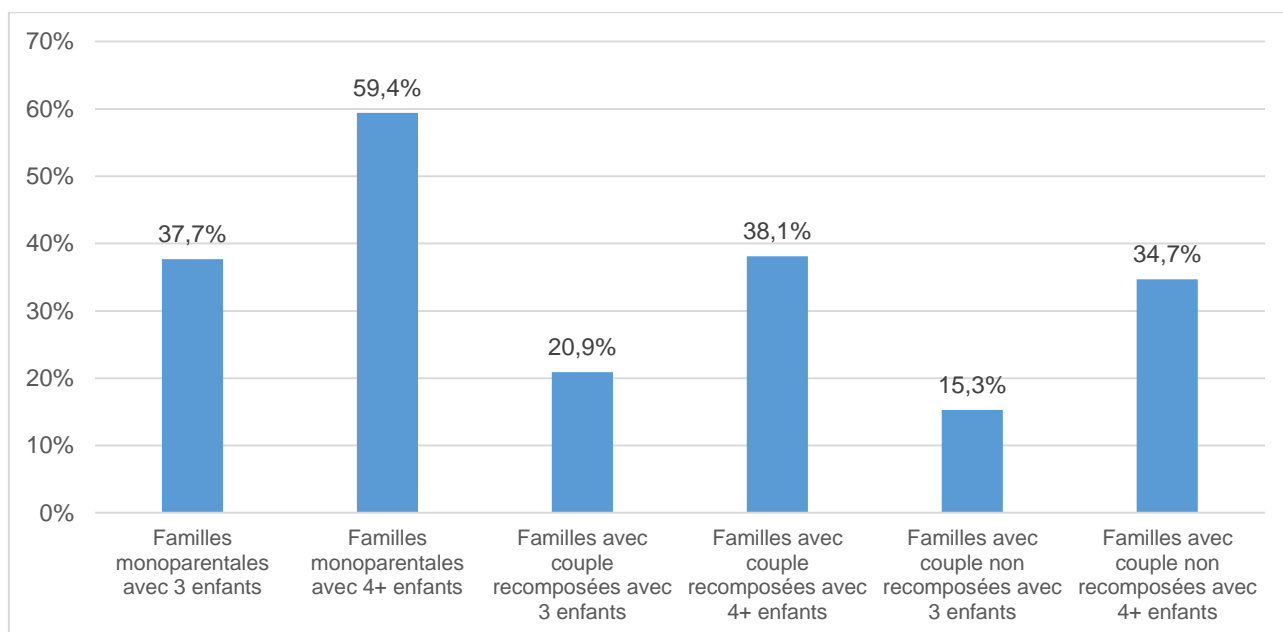


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les familles monoparentales de 4+ enfants sont de loin les plus touchées par la sur-occupation de leur logement (Graphique 19). En effet, plus de la moitié d'entre elles (59,4%) manquent au moins une chambre à coucher. C'est près de quatre fois plus que pour les familles non recomposées de 3 enfants (15,3%). Ces dernières sont celles qui disposent le plus souvent de plus de chambres que le minimum nécessaire (pour quasi la moitié d'entre elles). Ici, les familles monoparentales sont les familles nombreuses avec un parent isolé. Une famille est considérée comme recomposée si au moins un des enfants du ménage n'a pas pour parent les deux membres du couple. Une famille non recomposée est, par opposition, une famille où tous les enfants sont issus du couple parental.

**Graphique 19 - Proportion de logements manquant d'au moins une chambre selon le mode familial et le nombre d'enfants au sein des familles nombreuses, en %**



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

### *Familles nombreuses sans moyen de chauffage principal*

Selon l'enquête FLW/CEHD 2017, 0,9% des familles nombreuses en Wallonie habitent dans un logement sans moyen de chauffage principal. Ce pourcentage est de 1,4% au sein des familles nombreuses recomposées et 1,3% au sein des familles nombreuses monoparentales. Aussi, la proportion de familles nombreuses sans moyen de chauffage principal augmente avec le nombre d'enfants : elle est 0,6% pour les familles ayant 3

enfants, 1,5% pour les familles avec 4 enfants et 1,9% pour les familles avec 5 enfants ou plus.

#### *Etat du logement des familles nombreuses*

Plus d'une famille nombreuse sur dix (10,8%) vit dans un logement où – selon les répondants de l'enquête FLW/CEHD 2017 – les murs ou la toiture présentent des risques de sécurité (par exemple : un logement avec des fissures ouvertes ou des risques d'effondrement, un logement dont la toiture doit être remplacée, etc.). Les familles monoparentales sont significativement plus souvent dans ce cas (15,9%). Le pourcentage de familles nombreuses habitant dans un logement qui n'est pas sûr du point de vue des murs ou de la toiture augmente avec le nombre d'enfants dans la famille: il fait plus que doubler des familles de 3 enfants (8,7%) aux familles de 5+ enfants (20,1%).

Parmi les familles nombreuses, 13,5% disposent d'installations d'électricité ou de gaz présentant un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté. Les familles nombreuses non recomposées sont nettement moins nombreuses que les autres modes familiaux à avoir de tels problèmes avec une proportion de 9,4% contre 18,2% pour les familles nombreuses recomposées et 21,9% pour les familles nombreuses monoparentales. A nouveau, plus la famille comporte d'enfants, plus elle aura tendance à avoir un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté avec ses installations d'électricité ou de gaz. Un quart des familles de 5+ enfants est concerné par cette problématique.

Près d'un quart des familles nombreuses (23,6%) déclare qu'il existe des signes importants d'humidité dans leur logement. Cela concerne une famille nombreuse monoparentale sur trois, un peu moins d'une famille nombreuse recomposée sur trois et un peu moins d'une famille nombreuse non recomposée sur cinq. Le pourcentage de familles ayant des signes importants d'humidité dans leur logement augmente avec le nombre d'enfants : les familles de 5+ enfants sont presque 40% à déclarer ce problème, celles de 4 enfants sont un peu plus d'un quart à être dans ce cas et celles de 3 enfants sont un cinquième dans ce cas.

#### *Taux de risque de pauvreté au sein des familles nombreuses*

Le *seuil de risque de pauvreté* fixé, selon la définition d'Eurostat, à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Ici, on applique le revenu par équivalent adulte (cf. Encadré 2). En Belgique, il est de 1.115 € par mois en 2016 et de 1.139 € par mois en 2017. Eurostat définit le *taux de risque de pauvreté* comme la part des personnes au sein de la population ayant un revenu disponible inférieur à ce seuil. Selon l'Enquête FLW/CEHD 2017, la proportion des familles nombreuses sous le seuil de risque de pauvreté est de 41,5%. Calculé quant à lui par rapport au nombre de personnes, le taux de risque de pauvreté est de 44,2%. Autrement dit, au sein des familles nombreuses, plus de quatre personnes sur dix vivent dans un ménage ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. À titre de comparaison, selon les données SILC, en 2015, 19,4% de la population wallonne vivait dans un ménage dont le revenu net équivalent était inférieur au seuil de pauvreté (<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>). Ajoutons que 45,4% des enfants au sein des familles nombreuses vivent dans des ménages sous le seuil de risque de pauvreté.



#### Encadré 2 : Le principe de calcul d'équivalent adulte

Afin de prendre en compte les différences de taille et de composition des ménages, on analyse *le revenu par équivalent adulte*, c'est à dire le revenu total (net) du ménage divisé par le nombre d'équivalents adultes au moyen d'une échelle standard : l'échelle modifiée de l'OCDE et utilisée par Eurostat. Cette échelle assigne une pondération à tous les membres du ménage (l'addition de tous les poids donne la taille du ménage en équivalent adulte) :

- 1 pour le premier adulte ;
- 0,5 pour chaque membre de 14 ans et plus ;
- 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Source : CEHD, Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective. Partie 2. Enquête sur les conditions de logement des familles nombreuses en Wallonie (2017)

<http://www.cehd.be/publications/rapports-de-recherche/>

Source :

Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective. Partie 2. Enquête sur les conditions de logement des familles nombreuses en Wallonie (2017)*

<http://www.cehd.be/publications/rapports-de-recherche/>